



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

**Date de convocation :**  
12/12/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Evelyne FUENTES, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Yasine SEBAHOUI, Armande IGLESIAS, Thierry COMES, GONZALEZ Béatrice, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Frédéric CRAVO (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Mme Marielle ALONSO, et Mrs Jean-Louis LIGAT. Damien OTON, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024/82 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2025**

Le prix au m3 de l'eau consommée et de la redevance d'assainissement, ainsi que la prime fixe, doivent être fixés pour 2025. Le Maire propose de maintenir les tarifs 2024, mais de faire une inversion de 15 centimes sur les tarifs part eau – part assainissement. Le budget de l'assainissement fait face à de lourds investissements sur les réseaux. Pour limiter l'impact sur les habitants, le prix du mètre cube d'eau consommé sera diminué dans la mesure où le budget de l'eau le permet.

Le Maire précise que nous avons dû ajouter trois nouvelles redevances, **pour performance « des réseaux d'eau potable »** d'une part et des **« systèmes d'assainissement collectif »** d'autre part. Ces redevances sont instaurées par l'arrêté du 5 juillet 2024 et encaissées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Voir les délibérations 80 et 81 du 19 décembre 2024. Il y a également la nouvelle **redevance sur la consommation d'eau potable**, encaissée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est à noter que ces redevances, obligatoires, remplacent les redevances sur la pollution et sur la modernisation des réseaux. Pour 2025, les montants sont identiques.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **FIXE** pour 2025 le prix de l'eau, la redevance d'assainissement, et les primes fixes des 2 services, aux montants :

- Prix du mètre cube d'eau consommée : 1,90 € HT  
dont 0,163 € HT pour la redevance préservation des ressources en eau
- Nouvelles redevances 2025 : 0,01 € HT pour redevance de performance des réseaux d'eau potable  
0,43 € HT pour redevance à l'agence de l'eau sur la consommation
- Suppression des redevances : 0,29 € HT sur la pollution et 0,16 € HT sur la modernisation des réseaux
- Prix de la redevance d'assainissement par mètre cube : 1,70 € HT  
Nouvelle redevance 2025 : 0,01 € HT pour redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif
- Montant de la prime fixe (Service de l'eau) : 40,00 € HT
- Montant de la prime fixe (Service de l'assainissement) : 38,00 € HT

- **FIXE** pour 2025 un tarif forfaitaire de 50 m3 par personne, pour la part assainissement, pour les immeubles connectés au réseau d'assainissement qui s'alimentent en eau par un forage.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 18 décembre 2024

Le Maire,



  
W.BURGHOFFER